

RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès



SOMMAIRE

p.1 : L'édito / p. 2 : A l'international / p.3 à 6 : Place au débat / p. 6 : Les bras m'en tombent / p.7 : Actualité sociale / p.8 : Coup de gueule

L'EDITO



Au fur et à mesure que nous franchissons les étapes du confinement, nous découvrons que demain, contrairement à ce que

les naïfs auraient pu croire des propos de Macron, sera le reflet d'hier... ou pire qu'hier.

On nous annonce déjà des milliers de chômeurs supplémentaires (300 000 en Ile-de-France selon Valérie Pécresse) et ceci dans le but de revenir plus encore sur les lois protégeant les salariés et sur le code du travail. Le Medef, dont les propositions sont reprises par divers ministres, réclame, sous prétexte des difficultés des entreprises, toujours plus de précarité. Ah ! la « liberté » de licencier ! On nous refait le coup du « on est tous dans le même bateau ». Sauf que certains sont au gouvernail et que les autres rament...

L'ambiance des manifestations des soignants n'a pas évolué. Glissons sur les imbéciles qui viennent pour casser le mobilier urbain, les vitrines et... du flic ; ils ne font qu'apporter de l'eau au moulin de nos adversaires. Ils ont toujours été les ennemis de la classe ouvrière. Ces mobilisations, toujours aussi importantes et soutenues par l'opinion publique, sont, comme avant la crise sanitaire, en but à la répression policière systématique sur ordre gouvernemental. Cela n'a pas empêché l'ampleur du mouvement. Outre le gros défilé parisien, plus de 200 rassemblements ont eu lieu dans toute la France à l'appel des organisations syndicales, CGT, FO, SUD, UNSA et du collectif inter-hôpitaux. Les revendications sont claires. Elles reprennent les exigences d'avant

COVID-19, dont la pertinence a été démontrée par ces 2 mois et demi : revalorisation générale des salaires (300 à 400 € mensuels pas l'aumône d'une prime), arrêt des fermetures d'hôpitaux, de services et de lits, embauches de personnels. Toutes préoccupations portées par l'ensemble de la communauté hospitalière, médecins, personnels infirmiers et soignants rejoints par les divers personnels de santé et les employés des EHPAD.

On aurait pu croire que la crise et sa désespérante gestion auraient servi de leçon au gouvernement. Ça aurait été accorder beaucoup de crédit à ces libéraux. Fini le « consommer local ». Pour exemple, l'usine sucrière de Toury, en Beauce, fermera le 30 juin, condamnant 128 salariés au chômage.. Et pourtant cette usine, dont les travailleurs ont été qualifiés « d'indispensables », n'ont pas fabriqué que du sucre : ils ont aussi produit du gel hydroalcoolique (issu de la transformation du sucre). Mais l'union européenne a décidé de la fin des quotas sucriers. Et après avoir malmené nos producteurs laitiers, le gouvernement français va tuer son industrie sucrière. Peu importe le drame économique, social et humain qui en découlera.

Je ne terminerai pas sans évoquer le dévoiement du combat antiraciste auquel nous assistons. Les nouveaux racistes que sont les racialisés et les indigénistes nient l'universel chez l'Homme. Ce refus de l'égalité républicaine est un effarent retour en arrière. La gauche doit retrouver le sens de son combat où la lutte des races remplacera la lutte des classes. Avec sa complicité, les racistes, comme les capitalistes, auront gagné. Résistance Sociale sera aussi de ce combat.

Marinette BACHE

A L'INTERNATIONAL

Le plan Trump-Netanyahu doit être rejeté partout, et par toutes et tous!

(Appel unitaire signé par Résistance Sociale)



Le jour où Jared Kushner a présenté le "plan Trump" au Conseil de sécurité de l'ONU, 17 organisations ont demandé que la France condamne ce projet et appelé les forces démocratiques à se mobiliser pour une paix juste et durable.

La France qui est historiquement partisane d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens doit condamner le « deal » concocté entre Trump et Netanyahu contraire au droit international.

Ce n'est pas un « plan de paix » que Donald Trump et Benjamin Netanyahu ont dévoilé le 28 janvier ! Ce « plan » entérine l'annexion définitive des territoires palestiniens occupés et la création de « réserves » sans continuité territoriale ni souveraineté pour le peuple palestinien. Au mépris du droit international, du respect des droits humains universels, des résolutions de l'ONU et des droits fondamentaux des Palestiniens dont ceux des réfugiés, ce plan est aussi inacceptable au plan mondial, d'autant plus qu'il remet en cause le statut international et multiconfessionnel de la ville de Jérusalem.

Le peuple palestinien objet de tant d'atteintes à ses droits fondamentaux devrait ainsi accepter que son destin soit scellé sans sa participation ! Ce plan ouvre la voie à des guerres dont les répercussions internationales seront gravissimes. Ce plan ne doit pas voir le jour.

Attachés au droit et aux principes fondateurs de la Charte des Nations unies, nous exhortons la présidence française et son ministre des Affaires étrangères à condamner publiquement et très fermement ce « deal » Trump-Netanyahu en rappelant qu'aucune paix n'est possible si le droit international et les résolutions de l'ONU ne sont pas respectés, et si l'une des parties prenantes n'est pas pleinement associée aux négociations.

Ce « deal » dangereux est contraire aux positions historiques de notre pays. Les prises de positions de la France sur ce sujet devraient être soumises, quoi qu'il en soit, à un vote au Parlement pour définir le mandat des représentants français dans les instances internationales.

La reconnaissance de l'État de Palestine, dans ses frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, aux côtés de l'État d'Israël qui doit être celui de tous ses citoyens, reste le seul chemin véritable permettant au peuple palestinien d'exercer son droit à l'auto-détermination. C'est dans cette voie que les autorités françaises doivent continuer d'agir au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et, au niveau européen, pour que l'Union européenne s'exprime et agisse en ce sens.

Nous appelons toutes les forces démocratiques, militants de la paix, de la fraternité et des droits humains de notre pays à se mobiliser et à s'allier pour que la France porte avec détermination la voix d'une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens.

Nous convions toutes les forces disponibles à prendre désormais, et dans les jours et semaines à venir, toutes les initiatives pertinentes pour empêcher la mise en œuvre du plan Trump-Netanyahu.

Nous demandons solennellement au ministre Jean-Yves Le Drian de recevoir au plus tôt une délégation des signataires de cet appel au sujet de la position officielle exprimée par le Quai d'Orsay et des initiatives de paix à prendre désormais dans les jours et semaines qui viennent pour empêcher la mise en œuvre du projet dévastateur Trump-Netanyahu.

Pour signer l'appel à titre personnel, suivre ce lien :

https://www.pcf.fr/appel_unitaire_contre_le_plan_trump_netanyahu

PLACE AU DEBAT

SPECIAL 15 ANS APRES LE « NON » DU 29 MAI 2005
2ème PARTIE

Par Jean-Claude CHAILLEY

Vous trouverez la 1^{ère} partie en suivant ce lien : <http://www.resistancesociale.fr/spip.php?article3232>

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE.

Très peu de marge de manœuvre aux gouvernements.



Article 119 (ex-article 4 TCE)

1. » ...instauration d'une politique économique fondée sur l'étroite coordination des politiques économiques des États membres, sur le marché intérieur et sur la définition d'objectifs communs, et conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre.»

2. Zone euro » : «...définition et la conduite d'une **politique monétaire et d'une politique de change uniques**...(L'euro exige une discipline encore supérieure)

3. « Respect des principes directeurs suivants: **prix stables, finances publiques et conditions monétaires saines** et balance des paiements stable. »

► Quelles que soient leurs promesses nos gouvernements appliquent.

► Les gouvernements sont mis sous **surveillance** : Article 121 -3 (ex-article 99 TCE)

« Le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, **surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans l'Union...**».

► Cette surveillance est renforcée par le Pacte budgétaire européen (TSCG - **traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance**, signé en mars 2012).

LE PACTE BUDGETAIRE – TSCG –

Titre III art 3 1. « ...les parties contractantes appliquent les règles...

a) **La situation budgétaire des administrations publiques** (en gros Etat, Sécurité sociale, Collectivités territoriales)... **est en équilibre ou en excédent** ;

b) limite inférieure de déficit structurel (= hors aléas conjoncturels) de **0,5 % du produit intérieur brut** aux prix du marché. Les parties contractantes veillent à assurer une **convergence rapide** vers leur objectif à moyen terme respectif.

► 0,5 % de déficit structurel, retour à 60 % de la dette, c'est l'austérité à perpétuité.

► **LOLF, RGPP, MAP, PLF, PLFSS, New public management, Ma santé 2022, loi Dussopt,...**

Le Pacte budgétaire est-il suspendu par le COVID ? NON!

« c) les parties contractantes ne peuvent s'écarter **temporairement** de leur objectif...**qu'en cas de circonstances exceptionnelles...** ». C'est évidemment le cas avec le Covid.

→ **Mais il faudra « obligatoirement » rattraper les déficits budgétaires :**

« ...« circonstances exceptionnelles...pour autant que **l'écart temporaire**...ne mette pas en péril sa **soutenabilité budgétaire à moyen terme**. »

« e) un mécanisme de correction est déclenché automatiquement...**obligation...de mettre en œuvre des mesures visant à corriger ces écarts sur une période déterminée.** »

Des larmes et du sang à perpétuité.

» Le redressement économique sera long, difficile et coûteux. Il demandera des efforts de la part de tous les Français... » Bruno Le Maire.

La BCE, Banque Centrale Européenne, pas totalement indépendante.

Article 123 (ex-article 101 TCE)

1. **Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ... d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit** aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes **ou entreprises publics** des États membres; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite.
2. Le & 1 ne s'applique pas aux établissements publics de crédit qui...bénéficient, de la part des banques centrales nationales et de la BCE du même traitement que les établissements privés de crédit. Article 124 (ex-article 102 TCE) **Est interdite** toute mesure...qui **établit un accès privilégié** des institutions, ...administrations centrales, autorités régionales ou locales, autres autorités publiques ou autres organismes ou entreprises publics des États membres aux institutions financières.

Protocole n° 4 : Article 7 Indépendance

« ...ni la BCE, ni une banque centrale nationale, ...ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions, organes ou organismes de l'Union, des gouvernements des États membres...»

Article 2 Objectifs

« ...l'objectif principal du SEBC (Système Européen des Banques Centrales) est de maintenir la stabilité des prix...**le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales** dans l'Union, en vue de **contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union...**»

► La BCE, les banques centrales, ont des **interdictions** – le financement des Etats, des services publics ... – et des **obligations** : soutenir la politique libérale de l'UE.

Les SIG (Services d'Intérêt Général), Les SIEG (Services d'Intérêt Economique Général) :

Les SIG n'existent pas dans le traité de Lisbonne. Seuls les SIEG y figurent.

« Les services d'intérêt général sont des services considérés par les autorités publiques des pays membres de l'UE comme étant d'intérêt général et faisant par conséquent l'objet d'obligations de service public spécifiques. **Ils peuvent être fournis par l'État ou par le secteur privé.**

Il existe trois catégories de services d'intérêt général:

Services non économiques : police, justice, régimes légaux de sécurité sociale ne sont soumis à aucune législation européenne spécifique, ni aux règles régissant le marché intérieur et la concurrence. »

► **Il n'y a pas d'article obligeant à détruire la Sécurité sociale dont le budget de plus de 500 Md échappe aux appétits des investisseurs, aux fonds de pension.** Cette **dérogation due aux mobilisations**, n'exclue pas que les **gouvernements s'emploient à détruire la protection sociale, avec le soutien de l'UE** : coupes budgétaires, retraite à points, multiplication des exonérations de cotisations sociales,...

NE JAMAIS DEMANDER à l'UE DES FONDS POUR LA SANTE, POUR LA SECU !
Ce serait donner à l'Union européenne le pouvoir de privatiser, d'achever la Sécu.
(Malheureusement on le voit assez souvent!).

« **Services sociaux d'intérêt général**: ils répondent aux besoins des citoyens vulnérables et se fondent sur les principes de solidarité et d'égalité d'accès. Ils peuvent être de nature économique ou non économique. ». ->**C'est le filet de sécurité pour pauvres.**

« **Services d'intérêt économique général, SIEG**: il s'agit des services de base fournis à titre **onéreux, tels que les services postaux**. Ils sont soumis aux règles européennes régissant le marché intérieur et la concurrence. Ces règles peuvent toutefois faire l'objet de dérogations... ».

LES SIEG sont la norme.

Nos services publics n'existent pas dans le traité de Lisbonne.

Article 106 (ex-article 86 TCE) 2.

« Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles des traités, **notamment aux règles de concurrence**, dans les limites où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie. **Le développement des échanges ne doit pas être affecté dans une mesure contraire à l'intérêt de l'Union.** »

L'article 108 permet de traîner un Etat devant la **Cour de justice de l'Union européenne.**

Article 107 (ex-article 87 TCE) Les aides accordées par les États :

1. **Sauf dérogations** prévues par les traités, **sont incompatibles avec le marché intérieur**, dans la mesure où elles affectent les échanges entre États membres, **les aides accordées par les États...** qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence... ».

2. **Sont compatibles avec le marché intérieur**:

a) **les aides à caractère social octroyées aux consommateurs individuels**, à condition qu'elles soient accordées sans discrimination liée à l'origine des produits,

b) les aides destinées à remédier aux dommages causés par les calamités naturelles...

- ▶ **Les privatisations, les changements de statut, les ouvertures à la concurrence, les externalisations, s'inscrivent dans cette exigence.**
- ▶ **Les dérogations à l'achèvement du marché intérieur européen des services doivent être minimales, essentiellement un filet de sécurité. Au nom des « pauvres » c'est l'opposé d'un service public de qualité pour toutes et tous.**

SANTÉ PUBLIQUE et COVID 19

Contrairement aux affirmations des laudateurs de l'UE, elle a une compétence sur la prévention et la recherche. Elle est pourtant restée aux abonnés absents.

Article 168 (ex-article 152 TCE)

1. ...L'action de l'Union... comprend également la **lutte contre les grands fléaux, en favorisant la recherche sur leurs causes, leur transmission et leur prévention...**»

AGRICULTURE PRODUCTIVISTE

Article 39 (ex-article 33 TCE)

« 1. La politique agricole commune a pour but: a) **d'accroître la productivité de l'agriculture...** »

- ▶ **Les fermes des 1000 ou 4000 vaches en déçoilent, comme la disparition de la petite et moyenne paysannerie, dans le cadre des marchés européen et mondiaux.**

Les CRISES 2008 – COVID 19 :

Pour éviter l'effondrement économique la BCE est contrainte de violer toutes ses règles !

Pour juguler la crise de 2008 – 2009 la BCE a injecté 2600 Md de liquidités (plus que le PIB de la France) par des moyens appelés pudiquement « **non conventionnels** ». Une nouvelle crise s'annonçait lorsque la pandémie a éclaté, sur une situation dégradée par rapport à 2008.

- **Commission européenne** : le « programme d'achat urgence pandémie » (**PEPP**) est de **750 Md qu'elle emprunte** sur les marchés avec redistribution aux Etats membres de 250 Md de prêts et 500 Md de « dons ». **Le tout sera à rembourser.**
- **La BCE à guichets ouverts.** Elle rachète des obligations d'Etat (dette), des actifs des entreprises, accepte comme collatéral des obligations pourries qu'elle devrait rejeter. **Elle prête 1300 Md aux banques à taux négatif de 1% (!).** Les banques achèteront les dettes des Etats, de la CE, puis les retourneront à la BCE, avec profit au passage.
- **S'y ajoute en France une garantie d'Etat de 327 Md** pour les prêts aux entreprises, des **dizaines de milliards de recapitalisations ou dons** de fait sur **fonds publics**, des exonérations massives de cotisations sociales visant à **achever la Sécurité Sociale...**

Pour le gouvernement recevoir des milliards d'aides publiques va avec la multiplication des charrettes de licenciements, souvent prévues avant le Covid.

- ▶ **Les licenciements, la baisse du pouvoir d'achat, aggraveront la crise.**

- ▶ **Le confinement a prouvé une fois de plus qu'il n'y a que le travail qui crée les richesses. Ce sont les soignants qui ont soigné...** La fuite en avant, le recours massif à la planche à billets, défendu par les économistes les plus libéraux, les traders, est un signe de panique, pas de leur conversion au financement de l'écologie, des services publics.
- ▶ Le gouverneur de la Banque de France demande aux banques de ne pas utiliser l'argent pour augmenter les dividendes mais pour financer l'économie. Quel aveu !

❖ LES ELECTIONS EUROPEENNES 2019

France : Participation : 50,12%.

EELV	FI	PS+ND+ PRG+ Place publique	PC	LO
13,47%	6,31%	6,19%	2,42%	0,78%

Moins de 30 % au total, si tant est qu'on puisse faire l'addition. **Le résultat des européennes confirme la présidentielle de 2017.** Le peuple de gauche, les quartiers populaires, continuent de rejeter massivement cette Europe et la politique nationale qui va avec.

Europe : GUE : 5,5 % / S&D : 20,5 % / Verts-ALE : 9,9 %. **La gauche qui fut majoritaire en Europe s'effondre, la droite et l'extrême droite se renforcent sans cesse.**

AVEC 15 ans de recul le constat – ouvert à discussion - semble sans appel :

Ce traité est devenu insupportable pour la droite comme pour les peuples.

1 Pour le mouvement social : loi après loi, budget après budget, ce sont des reculs sociaux, démocratiques, écologiques, l'explosion des inégalités,...les désastres électoraux.

2 Pour Macron, désormais rejoint par Merkel, il faut passer au FEDERALISME.

Violer les traités ça a ses limites, notamment pour les institutions allemandes.

Conférence de presse Macron- Merkel 18 mai (les 500 Md...)

A Merkel : « Nous aurons une conférence...pour parler de l'avenir de l'union...peut-être que cela inclura des modifications des traités à moyen et long terme »

► **Les peuples ne veulent pas de fédéralisme, ce serait pain béni pour l'extrême droite.**



COMMENT CONSTRUIRE le « JOUR D'APRES » ?

Avec la double crise sanitaire et économique Macron et le MEDEF, dans le cadre du pacte budgétaire européen, tentent d'imposer la STRATEGIE DU CHOC.

➔ **15 ans après le NON, La première condition pour reconstruire c'est d'échanger, de parvenir à un constat partagé.**

➔ **La lutte, la plus unitaire possible, est nécessaire comme facteur de résistance et de construction du jour d'après.**

➔ **Les aspirations à une République démocratique, sociale, écologique, laïque, féministe, sont largement majoritaires.**

➔ **Les traités européens actuels sont incompatibles avec ces aspirations, avec les besoins fondamentaux de tous les peuples européens, qui sont les mêmes.**

Une alternative est nécessaire, il y a un « monde à reconstruire » !

OUI, C'EST POSSIBLE, nous sommes la majorité !

AVEZ-VOUS REMARQUE ?

Goodyear . le tribunal des prud'hommes d'Amiens donne raison aux ex-salariés



Bonne nouvelle pour les 832 anciens salariés du site Goodyear d'Amiens Nord. Le 28 mai le tribunal des prud'hommes d'Amiens leur a donné raison, reconnaissant que le plan de licenciements économiques d'il y a 6 ans décidé par Goodyear n'était pas justifié alors que le site faisait des bénéfices (1,5 milliards d'euros de résultat).

Bien sûr, malgré les indemnités qui leur seront versées, les salariés qui sont loin d'avoir tous retrouvé un emploi en CDI ne crient pas victoire. Beaucoup auraient préféré conserver leur travail alors que ce plan de licenciements n'avait d'autre but que d'augmenter les dividendes versés aux actionnaires. Mais cette décision des prud'hommes sonne aussi comme un avertissement aux entreprises qui pourraient être tentées de profiter de la crise pour diminuer leur personnel sans que cela ne soit justifié par de réelles difficultés financières.

D'autant que si la réforme de l'assurance chômage n'est pas mise dans un placard ou profondément modifiée, ce sont des milliers de salariés qui vont connaître la précarité.

ACTUALITE SOCIALE

Guingamp : La maternité est sauvée après un long combat

C'est un courrier de l'ARS au directeur de l'hôpital qui devrait l'annoncer officiellement. Au prétexte que le nombre de naissances a été stable (489 en 2019), l'ARS a cédé devant l'importante mobilisation et un combat qui a duré 2 ans.

Il n'est pas interdit de sourire quand on sait que c'est Yannick Kerlogot, député LREM, qui a eu le culot d'annoncer cette bonne nouvelle. Il paraît que « **Dans le cadre du Ségur de la santé, on doit repasser au peigne fin les conditions d'exercice de chaque maternité en France. Le seuil des naissances n'est plus le seul critère, on regarde aussi les conditions de sécurité pour les mères et la stabilité pour les équipes.** ». Est-ce que ces arguments ressassés par tous les collectifs de soutien aux maternités menacées de fermeture ou déjà fermées, auraient enfin trouvé le chemin des canaux auditifs de ces messieurs-dames ? A moins que ce ne soit la proximité des élections.

Rappelons qu'en région Bretagne, la maternité de Dinan reste menacée.

Grève à « La Halle »

Les salariées de la Halle d'Auxerre ont décidé de ne pas ouvrir le magasin ce samedi 20 juin au matin, comme leurs collègues d'Avallon, pour montrer leur exaspération. "On a pris la décision de suivre l'appel de l'intersyndicale (Sud, CGT, CFE-CGC, CFTC, FO et CAT) expliquent-elles pour montrer leur colère face au risque de licenciement qu'elles encourent, au vu de la situation économique de leur employeur.

L'enseigne d'habillement et de chaussures, filiale de Vivarte, a été placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Paris, mardi 2 juin après la mise en place d'une procédure de sauvegarde le mardi 21 avril.

Les deux magasins de La Halle aux vêtements et de La Halle aux chaussures, de Saint-Jean-de-Soudain, sont aussi restés fermés ce samedi 20 juin. Une dizaine de salariés était en grève toute la journée à la suite d'un appel national.

Dans l'agglomération de Pau, les salariés des trois magasins La Halle d'Ousse, de Lescar et de Lons ont rejoint le mouvement le samedi après-midi.

LES BRAS M'EN TOMBENT

Référendum pour les uns, passez votre chemin pour les autres

par Françoise DAL

Emmanuel MACRON est le champion des leurres ... surtout quand il s'agit de démocratie participative et de la mise en œuvre du changement des jours d'après ...

150 citoyens soit disant tirés au sort (parmi eux le hasard y fait figurer une suppléante d'un député LREM !) constituent la « Convention citoyenne » pour le climat ; ils viennent de rendre leurs propositions à la suite d'un « grand débat national » pour que la France réduise de 40% ses émissions de gaz à effet de serre et devront ensuite choisir quelles propositions devraient faire l'objet d'un décret du gouvernement, d'un projet de loi pour le parlement ou d'un référendum auquel les Français devront répondre.

Voilà donc le nouveau parlement du pays ... Un véritable scandale sur la méthode sans par ailleurs évoquer le fond des propositions dont il y aurait matière à débattre !

Prôner, par voie référendaire, l'obligation pour les propriétaires de faire isoler leur logement ... alors que plus d'**un million de Français** et près de **300 députés** réclament à cors et à cris la mise en œuvre d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris quand la loi en exige **4,7 millions** d'électeurs inscrits pour déclencher le référendum d'initiative partagée !

Mais de qui se moque-t-on ? Voilà que c'est maintenant la cour de Jupiter qui va faire la pluie et le beau temps à moins que tout cela ne soit que de la poudre aux yeux, une fois de plus.

Et quelle déception pour les 150 participants qui ont cru, certains peut être de bonne foi, qu'ils allaient contribuer à sauver le climat !

COUP DE GUEULE

Lutte des classes ou lutte des races ?

Par Yves LAOT

Depuis quelques jours une vague venue des Etats-Unis déferle sur notre pays. Tour à tour, les statues de Colbert, de De Gaulle, de Jean Bart, de Gambetta, de Falguière...sont taguées sous prétexte qu'ils auraient défendu le colonialisme voire la traite des noirs ou l'esclavagisme. Outre que dans certains cas c'est une insulte à la vérité historique (Non, Monsieur Ayrault, Colbert n'a pas promulgué le « code noir » puisqu'il est mort quelques mois avant sa parution) cette remise en cause à travers les statues des hommes qui ont participé à la fondation de notre Patrie et de notre République nous replonge dans une forme de guerre civile susceptible d'ébranler ce qui fait le socle de notre Nation. N'en doutons pas. Ceux qui profitent de cette remise en cause par une poignée de racistes parfois analphabètes ne sont pas les minorités non blanches mais les partisans du Front National et ceux qui ont intérêt à ce qu'une lutte des races remplace la lutte des classes. Cela au moment où de nouveaux coups sont portés contre les salariés à travers le code du travail ou

contre les citoyens par une remise en cause subreptice de la démocratie. Il est d'ailleurs frappant de constater que les manifestations organisées par les Traoré ont pu se dérouler quasiment sans intervention policière alors que cette même police sous les ordres du préfet Lallement s'est une fois de plus illustrée par son acharnement contre les infirmières manifestant pacifiquement à Paris (les quelques débordements dont la presse s'est emparée avec délectation n'auraient sans doute pas eu lieu si la police avait fait correctement son travail en isolant les blacks blocs plutôt que d'arroser l'ensemble des manifestants avec des grenades lacrymogènes).

La gauche tant syndicale que politique ne doit pas se laisser avoir par ces excités qui nuisent à ses intérêts. Le communautarisme est une plaie qu'il faut soigner et non encourager. Que ce soit noirs contre blancs ou musulmans contre chrétiens ou agnostiques, notre pays n'a rien à gagner à ces luttes.

VOUS AUSSI, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication

de RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)